

CHAMPIGNONNIERES D'ETAMPES

Réunion du Comité de pilotage du 25 janvier 2012

Présents :

M. Jean Perthuis, Conseiller général, Président du Comité de Pilotage
M. Olivier Patrimonio, Chargé de mission nature, DRIEE Ile-de-France
M. Baptiste Blanchard, Chef du Service Environnement, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
M. François-Xavier Saintonge, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Mme Patricia Michel, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
M. Jean-François Julien, Muséum national d'histoire naturelle
M Patrice Raveneau, Président, CPN Les bédégars
M. David Pecquet, Responsable du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles (CENS), Conseil général de l'Essonne
M. Jean-Marc Lustrat, Chef de l'équipe étude et aménagement des sites et itinéraires départementaux, CENS, Conseil général de l'Essonne

Excusés :

M le Député Maire d'Etampes
M le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines
M le Président d'Essonne Nature Environnement

M. Perthuis accueille les membres du comité de pilotage et ouvre la séance.

M Lustrat présente l'ordre du jour de la réunion :

- présentation du site et rappel de l'avancement de la démarche Natura 2000,
- bilan des suivis des chiroptères de la cavité,
- bilan des autres actions (suivi temporel, surveillance, etc.),
- perspectives 2012 (travaux d'aménagement et de sécurisation du site, etc.).

M Patrimonio rappelle que dans le cadre de l'article 17 de la Directive Habitats, l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire doit faire l'objet d'une évaluation périodique.

M Lustrat indique que les effectifs de grand Murin sont en baisse régulière depuis 10 ans. Une hypothèse est que pour une raison inconnue, l'espèce s'est déplacée vers les caves du Château de Méréville situé à environ 12 km à vol d'oiseau. Ce bâtiment, dont le Conseil général est propriétaire, a été équipé de grilles pour éviter les intrusions et est suivi depuis janvier 2005. Des grands Murins y sont notés et les effectifs augmentent régulièrement.

M Patrimonio précise qu'une seule colonie de reproduction de cette espèce est connue en Ile-de-France, dans le département des Yvelines.

En ce qui concerne le Vespertillon à oreilles échancrées, les effectifs ont chuté entre 2004 et 2007 et sont en augmentation depuis cette date pour aboutir à un nombre plus important qu'avant 2004 (maximum de 14 le 17 février 2010). Ces tendances sont identiques à celles notées au niveau européen.

Pour la 3^{ème} espèce inscrite à l'annexe 2, le Vespertillon de Bechstein, sa présence étant irrégulière et très dépendante des conditions météorologiques, aucun constat ne peut être présenté.

L'espèce dont les effectifs ont chuté de manière importante depuis trente ans est le Vespertillon de Daubenton. La baisse s'étant concentrée sur une seule saison d'hivernage, la disparition d'une colonie de reproduction proche est envisageable.

M Lustrat indique ensuite que le Conseil général a mis en place depuis l'été 2008 dans le cadre du programme Vigie-nature du Muséum national d'histoire naturelle le suivi temporel des chiroptères sur 8 circuits routiers, dont 2 à proximité d'Etampes (vallées de la Chalouette et de la Juine), et 2 circuits piétons. Une étude menée par un stagiaire en mai 2011 a tenté de mettre en évidence des premières tendances d'évolutions. Les effectifs (hors la Pipistrelle commune) étant trop faibles, il sera nécessaire de mener ce suivi pendant encore 3 ou 4 ans avant de pouvoir dégager des tendances fiables au

niveau statistique. Par contre, il est noté sur tout le département une baisse des contacts établis lors de ces suivis, baisse qui peut être imputable aux conditions météorologiques différentes selon les années.

M Raveneau précise qu'il observe régulièrement des chauve-souris en vol le long de la piste cyclable dans la vallée de la Chalouette.

M Lustrat présente ensuite les perspectives pour 2012 :

- en ce qui concerne l'élaboration de la charte Natura 2000, une réunion de travail sera organisée avec la DDT. Ce document sera ensuite soumis au Comité de pilotage lors d'une prochaine réunion,
- l'intérieur de la cavité principale sera nettoyé des déchets accumulés dans le puits d'aération,
- des panneaux de réglementation seront mis en place,
- au niveau de la sécurisation des accès et notamment du chemin rural surplombant le site,

en l'absence de représentants de la Commune d'Etampes, il est décidé qu'une réunion spécifique sera organisée avec cette collectivité par le CENS en présence de la DDT. En effet, des effondrements réguliers des pans de falaise rendent ce chemin potentiellement dangereux.

M Perthuis se propose de relancer la commune à ce sujet.

M Saintonge demande si l'intérieur de la cavité présente des signes de dangerosité.

M Lustrat précise que depuis 10 ans qu'il suit les effectifs de chauve-souris, il n'a constaté aucun effondrement. Il indique néanmoins que conformément aux préconisations du Docob, des témoins seront mis en place au niveau des principales fissures afin de mesurer leur évolution.

M Blanchard demande si la cavité a déjà été expertisée par l'Inspection Générale des Carrières souterraines abandonnées.

M Pecquet indique que cette expertise a été réalisée il y a plusieurs années. Au vu de l'éloignement de la carrière par rapport à l'urbanisation, son foudroiement n'avait pas été demandé.

M Raveneau demande si des travaux de déblaiement d'une entrée sont programmés.

M Lustrat indique que ce n'est pas prévu à court terme par le Docob.

M Julien précise que ce n'est sans doute pas opportun, car cela modifierait les circulations d'air et donc les conditions d'hivernage pour les chauve-souris. Il indique également que la baisse des effectifs de grands Murins pourrait être due à la pose des grilles en 1994 et que dans le cas de la pose d'une grille, celle-ci doit comporter le moins de barreaux horizontaux possibles et espacés d'au moins 20 cm.

M Lustrat informe de la possibilité d'une mise en place d'une protection physique des 3 cavités annexes, celles-ci accueillant quelques chiroptères, notamment en début d'hivernage.

M Raveneau indique avoir déjà vu des Oreillard dans ces cavités.

M Julien et M Raveneau posent la question de l'intérêt de ces grilles dans le cas de la pose d'une clôture totale du site.

M Lustrat indique que l'une de ces cavités est potentiellement dangereuse.

M Pecquet présente ensuite les actions prévues par le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2012-2021. Ce document prévoit notamment la préservation d'une trame noire et la mise en œuvre d'un plan départemental d'action « chiroptères ». Il indique également la pose de gîtes à chiroptères sur différents bâtiments départementaux (ponts, collèges, etc.).

Il précise également qu'une extension de zones de préemption sur le secteur de la Butte Saint-Martin doit être discuté avec la commune d'Etampes. Ce périmètre permettra de protéger des milieux de vie et de chasse pour les chauve-souris.

M Pecquet présente le projet de mise en place d'un réseau de « Jardins naturels sensibles », qui doit permettre de sensibiliser les propriétaires privés et notamment les inciter à préserver les populations de chiroptères.

M Julien indique que cela est cohérent avec l'opération « Refuge pour les chauve-souris » que va développer la Société Française pour l'Etude et la Protection des mammifères. Il précise également que la présence de Chouette effraie est incompatible avec la présence de chiroptères.

M Patrimoine souligne que ce plan confortera le Plan Régional d'actions pour les chauve-souris actuellement en cours de finalisation.

M Julien demande si le Conseil général organise des manifestations lors de la Nuit de la Chauve-souris.

M Lustrat confirme que des animations sont bien réalisées chaque année dans ce cadre par l'équipe de garde-animateurs du CENS. Une présentation du suivi temporel est réalisée lors de ces sorties.

M Patrimoine rappelle la nécessité de produire une synthèse des observations réalisées (dans le cadre de l'article 17 de la Directive Habitats), afin d'estimer l'évolution du patrimoine d'intérêt communautaire.

M Julien souligne le manque de personnes disponibles en Essonne pour le réseau « SOS Chauve-souris ».

M Raveneau indique les coordonnées d'une association locale qui pourrait intervenir dans ce cadre.

M Lustrat propose à 2 personnes du Comité de pilotage de l'accompagner lors du prochain comptage. La date sera proposée en février en fonction des conditions météorologiques.

Après avoir rencontré la Commune d'Etampes, le CENS rédigera un projet cahier des charges pour la mise en œuvre des différents aménagements (clôture extérieure, protection des cavités annexes, témoins pour les fissures, panneau de réglementation).

Une visite du site sera ensuite organisée au printemps avec les membres du Comité de pilotage pour donner un avis sur ce programme de travaux.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, M Perthuis remercie les participants et clôt la réunion

Pièce jointe : diaporama présenté lors de la réunion